



Municipalité d'Yvonand
Tél. 024/557 73 00
E-mail : greffe@yvonand.ch

1462 Yvonand, le 31 mai 2021

Au conseil communal

1462 Y v o n a n d

Préavis municipal No 2021/07

Concerne : Abaissement de l'éclairage public en LED pour lutter contre la pollution lumineuse

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

1. Préambule

L'éclairage public est toujours un sujet de préoccupation au centre de la problématique de l'économie d'énergie, du développement durable et de la pollution lumineuse. Voici en préambule la rétrospective de l'amélioration de l'éclairage public au sein de la Commune depuis 2010 :

2010 : Enterrement des lignes aériennes et changement des luminaires équipés de lampes à iodures métalliques par des luminaires Furyo et Clip. Le choix des lampes LED a été mis de côté car elles consommaient autant que les lampes à iodures métalliques. Investissement : CHF 236'000.00.

2012 : L'éclairage devient un sujet de préoccupation au centre de la problématique de l'économie d'énergie. La directive de l'Union Européenne visait à arrêter la production de lampes au mercure et de les interdire dès 2017. Par conséquent, il a été changé 120 luminaires, types japonais, par des luminaires LED modèle VFL, avec les premiers abaissements nocturnes de l'éclairage. Investissement : CHF 164'000.00.

2015 : Changement des dernières lampes au mercure par 68 luminaires LED. Investissement : CHF 185'000.00.

2019 : Changer les néons de Niédens par des luminaires LED et une phase de test au quartier de Priales par un abaissement à 40 % jusqu'à 23h00 et à 10 % jusqu'à 05h00. Investissement CHF 17'000.00.

2020 : Remplacés les 7 derniers luminaires de la Rue de Montchoisi par du LED. Investissement : CHF 12'000.00.

Le total des investissements depuis 2010, pour l'éclairage public se monte à CHF 614'000.00. Ces investissements ont permis une économie sur la facture d'électricité de CHF 37'000.00, p.a. en comparant la facture de 2012 par rapport à celle de 2020, soit env. 60 %.

2. Objectif du préavis

Les objectifs de ce préavis sont essentiellement :

- Une réduction de la consommation et un bilan énergétique amélioré.
- Amélioration de la durée de vie des LED.
- Diminution importante de la pollution lumineuse.

3. Orientation du produit

L'éclairage public est devenu une vraie spécialité dans le monde de l'électricité et il convient de nous assurer un éclairage optimal.

Toujours dans le but d'améliorer l'éclairage public de la Commune, et le confort des habitants, la municipalité propose de continuer à procéder à des abaissements généralisés sur le solde des luminaires LED déjà installés. L'essai au quartier de Prialas a été concluant et donne un bon compromis entre l'extinction totale et la situation actuelle.

Il est à noter, qu'environ 160 luminaires non LED, ne sont pas touchés par cette mesure.

4. Système d'abaissement

Il est proposé trois solutions pour l'éclairage public et touche 341 luminaires

Abaissement :

- **Pour les routes résidentielles**, l'abaissement de 252 luminaires est proposé à 40 % jusqu'à 23h00 et à 10 % jusqu'à 05h00.
- **Pour les routes principales**, l'abaissement de 58 luminaires est proposé à 50 % en permanence.
- **Pour les passages piétons**, pas d'abaissement pour 51 luminaires, l'éclairage reste en permanence à 100 % pour des raisons de sécurité.

Nature des travaux :

Les luminaires installés sont composés d'anciens et de nouveaux drivers. Les anciens drivers, posés avant 2016, ne peuvent pas être reprogrammés donc il faut les changer, cela concerne 205 luminaires et les anciens seront simplement reprogrammés sur place un à un et cela concerne 136 luminaires.

5. Développement durable

L'éclairage public joue un rôle important au sein de notre Commune. Contribuant à la sécurité routière, il est également un facteur influençant fortement le bien-être et la qualité de vie des habitants. Bien dimensionné et installé, il nous permet de réaliser d'importantes économies lors des projets de renouvellement et d'éviter des consommations inutiles lors de nouveaux projets. Dans ce contexte, ce projet va dans le sens d'application d'un développement durable, réunissant les trois objectifs élémentaires indissociables, à savoir l'efficacité économique, la responsabilité environnementale et la solidarité sociale.

6. Aspects financiers

- Offre de la Romande Energie pour l'abaissement driver de 341 luminaires LED pour un total de CHF 49'945.90 TTC.

Conclusion

En conclusion de ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal, après avoir entendu le rapport de la commission ad'hoc et de la commission des finances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

Vu le préavis de la municipalité

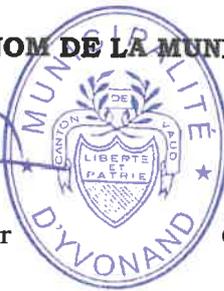
Décide

1. d'autoriser la municipalité à continuer les abaissements de l'éclairage public et la lutte contre la pollution lumineuse pour un montant de CHF 49'945.90.
2. de financer le montant de CHF 49'945.90 par les liquidités courantes.
3. d'amortir le montant de CHF 49'945.90 sur 10 ans, compte 9143.04 (Eclairage public à amortir).
4. d'imputer le compte d'exploitation 820.3312.1 (Amortissement obligatoire) de CHF 4'995.00 arrondi, pendant 10 ans.

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  La Secrétaire : 

 The seal is circular with the text 'MUNICIPALITE D'YVONAND' around the perimeter. Inside the seal is a coat of arms featuring a shield with a cross, topped with a crown and flanked by two figures. Below the shield is a banner with the words 'LIBERTE' and 'PATRIE'. The word 'CANTON' is written vertically on the left side of the seal.

Philippe Moser Carolane Sutterlet

Municipal délégué : M. Gabriel David

